

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2012 À 18 HEURES 30

L'An Deux Mille Douze, le 27 novembre 2012

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 27 novembre 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Jean-Marie COUDERC, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

N° 4 - 175 / 2012 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (EXERCICE 2011)

Pilote: Mission Développement durable

Autres services concernés par le présent rapport: Direction générale des services

Madame Geneviève PARMENTIER, rapporteur,

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi dite « grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat du projet de budget, d'un rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable.

Ce rapport porte sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire, sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte de transparence et d'information à destination des citoyens et répond à l'objectif d'une plus grande intégration du développement durable.

Il présente des actions réalisées en 2011, qui contribuent à une ou plusieurs finalités du développement durable mentionnées dans le code de l'environnement :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable ;

En 2011, la rédaction du premier rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable a permis à l'Agglomération de présenter, suivant la trame proposée par l'Etat, un premier bilan des projets et actions qu'elle a réalisés en 2010 au regard des cinq finalités du développement durable.

Pour ce nouvel exercice, ce rapport a été modifié sur la base des recommandations formulées par les services de l'Etat. La présentation exhaustive du premier rapport a fait place à une sélection d'actions, représentatives d'une contribution à une ou plusieurs finalités du développement durable et répondant à un ou plusieurs éléments de la démarche (pilotage, participation, concertation, amélioration continue..).

Ainsi, l'élaboration en cours du plan de déplacement urbain et les actions conduites dans le cadre du plan climat avec notamment la rénovation de l'éclairage public, 2ème poste de consommation énergétique de l'Agglomération (29% en 2011 - le poste électricité incluant l'éclairage public représente le premier poste de consommation avec 53 %) après le carburant (32 %) - constituent des réponses concrètes aux enjeux de la lutte contre le changement climatique.

La poursuite des investissements pour supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel avec en particulier la mise en service d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fréjairolles participe à la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources.

La mise en œuvre du Plan local d'insertion par l'emploi au travers des chantiers d'insertion appuyés par l'Agglomération répond aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité tout comme la mise en place du relais d'assistantes maternelles de l'albigeois.

La poursuite des investissements pour la prévention des crues (Marranel, Séoux) afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes contribue à la satisfaction de besoins essentiels à la population.

Enfin, les actions d'accompagnement engagées par l'Agglomération pour le développement économique et l'élaboration du schéma directeur de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans une dynamique de développement fondée sur des modes de production et de consommation responsables.

L'année 2013 verra l'aboutissement du plan de déplacement urbain (PDU) et la mise en œuvre des actions du plan climat territorial. Ces documents cadres participeront à la structuration des actions de l'Agglomération en matière de développement durable en cohérence avec l'ensemble des documents déjà en œuvre sur le territoire.

De nombreuses autres actions pourraient figurer dans le rapport annexé à la présente délibération pour mettre en avant l'engagement de la communauté d'agglomération dans une démarche de développement durable.

Cependant, au-delà d'une présentation exhaustive des actions qui pourraient traduire une prise en compte du développement durable, c'est la cohérence générale de la démarche qu'il convient aujourd'hui de vous présenter à travers ce rapport.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 16 octobre 2012,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2011

Pour extrait conforme,
Fait le 27 novembre 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE





**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

RAPPORT SUR LA SITUATION

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L' ALBIGEOIS

EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

EXERCICE 2011



Sommaire

Introduction.....	3
I. Les actions, politiques publiques et programmes communautaires qui répondent aux finalités du développement durable.....	5
A. En participant à la lutte contre le changement climatique.....	5
1. La rénovation de l'éclairage public	5
2. Élaboration du plan de déplacement urbain : 2011, année de recensement des données et d'élaboration du diagnostic.....	7
B. En favorisant la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	9
1. Compétence politique de la ville : réorganisation et élaboration d'un nouveau diagnostic partagé.....	9
2. Mise en oeuvre du plan local d'insertion par l'emploi de l'Albigeois	10
3. Préfiguration du relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois.....	11
C. En préservant la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles....	13
1. Approbation en 2011 du schéma de cohérence territoriale du Grand Albigeois.....	13
2. Poursuite des investissements contre les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel.....	14
3. Optimisation de la gestion des déchets.....	16
D. En veillant à l'épanouissement de tous les êtres humains.....	18
1. L'élaboration d'un programme d'action pour développer l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire.....	18
2. Investissements pour la prévention des crues afin d'assurer la la sécurité des biens et des personnes.....	20
E. En impulsant une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	22
1. Bilan 2011 de l'accompagnement de l'Agglomération pour le développement économique.....	22
2. Elaboration du schéma directeur de l'économie sociale et solidaire....	23
II Une collectivité mobilisée et responsable.....	25
A. La gestion durable du patrimoine de la collectivité : exemple du renouvellement de la flotte de véhicules des transports urbains et de la collecte des déchets.....	25
1. Le renouvellement du parc de véhicules de collecte des déchets	25
2. Le renouvellement du parc des bus des transports urbains.....	26
B. Intégration des pratiques éco-responsables par les services : exemple de la régie voirie.....	27
1. Maîtrise des actions de désherbage.....	27
2. Maîtrise des épandages de sel.....	27
3. Retraitement des déchets.....	27
Conclusion.....	28

Introduction

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé le 1^{er} janvier 2003 et qui rassemble 17 communes et 82 230 habitants. Albi, ville centre de l'agglomération, compte 52 199 habitants.

Forte de 710 agents communautaires ou municipaux mis à disposition, la communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce en 2011, 14 compétences :

- Développement économique d'intérêt communautaire ;
- Aménagement de l'espace communautaire et transports urbains ;
- Equilibre social de l'habitat ;
- Politique de la ville ;
- Voirie d'intérêt communautaire (voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique, espaces publics liés à la voirie et affectés à du stationnement, cheminements et ouvrages en site propre, et parcs de stationnement) ;
- Eclairage public
- Nettoyement, balayage, salage et déneigement des voies et espaces publics ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement (élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, protection contre les inondations) ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (espaces aquatiques -Atlantis et Taranis- médiathèques Albi, Saint-Juéry, Lescure d'Albigeois et ludo-bibliothèque de Cantepau) ;
- Assainissement collectif et non collectif, assainissement des eaux pluviales ;
- Contribution au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Gestion d'un chenil-fourrière animale ;
- Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte-valorisation du patrimoine de l'agglomération ;
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication (contribution au développement de réseaux haut débit et résorption des zones non couvertes).

Elaboration du rapport de développement durable

En 2011, la rédaction du premier rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable avait permis à l'Agglomération de présenter, suivant la trame proposée par l'Etat, un premier bilan des projets et actions qu'elle conduit au regard des cinq finalités du développement durable.

L'année 2010 qui a servi de référence pour la présentation de ce bilan, fût une année particulière, dédiée, entre autres, à l'intégration par l'Agglomération de nouvelles compétences transférées par ses 17 communes au premier janvier 2010 : voirie, assainissement, éclairage public, médiathèque, propreté urbaine.

De nombreuses actions témoignaient de l'engagement de la communauté d'agglomération dans une dynamique de développement durable et l'ensemble de ses domaines de compétences y était abordé.

Pour ce nouvel exercice, l'Agglomération a modifié les conditions d'élaboration de ce rapport. Le recueil des données a été organisé au premier semestre 2012 parallèlement à la rédaction du rapport d'activité. Dans ce cadre, chaque chef de service a proposé dans sa contribution au rapport d'activité une rubrique spécifique pour le rapport « développement durable ». Cette nouvelle organisation a développé l'implication des services et la réflexion sur la portée des actions en matière de développement durable. Le chargé de mission développement durable a élaboré le rapport sur la base de ces contributions. Ce rapport a ensuite fait l'objet d'échanges avec la direction générale et les élus.

Sur le fond, la présentation de ce nouveau rapport a été également repensée en s'inspirant notamment des recommandations formulées par les services de l'Etat lors de la réunion d'information organisée par la DREAL Midi-Pyrénées le 27 juin 2012. La présentation exhaustive du premier rapport a fait place à une sélection d'actions phares, représentatives d'une contribution à une ou plusieurs finalités du développement durable et répondant à un ou plusieurs éléments de la démarche (pilotage, participation, concertation, amélioration continue..).

Ainsi, seront détaillés dans ce rapport :

- l'élaboration en cours du plan de déplacement urbain et les actions conduites dans le cadre du plan climat avec notamment la rénovation de l'éclairage public, 2^{ème} poste de consommation énergétique de l'Agglomération (29% en 2011 – le poste électricité incluant l'éclairage public représente le premier poste de consommation avec 53 %) après le carburant (32 %) – qui constituent des réponses concrètes aux enjeux de la lutte contre le changement climatique ;
- la poursuite des investissements pour supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel avec en particulier la mise en service d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fréjairolles qui participe à la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- la mise en œuvre du Plan local d'insertion par l'emploi au travers notamment des chantiers d'insertion appuyés par l'Agglomération qui répond aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité tout comme la mise en place du relais d'assistantes maternelles de l'albigeois ;
- la poursuite des investissements pour la prévention des crues (Marranel, Séoux) afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes qui contribue à la satisfaction de besoins essentiels à la population ;
- enfin, les actions d'accompagnement engagées par l'Agglomération pour le développement économique et l'élaboration du schéma directeur de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans une dynamique de développement fondée sur des modes de production et de consommation responsables.

I. Les actions, politiques publiques et programmes communautaires qui répondent aux finalités du développement durable

A. En participant à la lutte contre le changement climatique

En 2011, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a consommé 2324 Tep (tonnes équivalent pétrole) soit l'équivalent de la consommation de 3200 habitants. La facture énergétique était de 2,76 millions d'euros soit 15,6% des charges à caractère général dans les dépenses de fonctionnement. Les émissions de gaz à effet de serre de la communauté d'agglomération s'élèvent à 4000 Tonnes équivalent CO2 en 2011. Plus de 99% de ces émissions sont dues à la consommation énergétique.

Ces données sont issues du bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre réalisé par l'Agglomération dans le cadre de l'élaboration de son plan climat énergie territorial (PCET) dont le plan d'action devrait être adopté à la fin de l'année 2012.

Ce bilan révèle une dépendance accrue de la collectivité aux carburants et à l'énergie électrique. Ceci est étroitement lié aux services qu'elle assure en régie tels que les transports urbains, la collecte des déchets, l'éclairage public et l'assainissement.

En 2011, dans l'esprit des objectifs du futur PCET, l'Agglomération a engagé des actions qui contribuent à la maîtrise des consommations énergétiques de l'éclairage public. Dans le même temps, l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) se poursuit en mobilisant tous les acteurs de la mobilité du territoire.

1. La rénovation de l'éclairage public

L'éclairage public représente le deuxième poste de consommation énergétique de l'Agglomération (29% en 2011 – le poste électricité incluant l'éclairage public représente le premier poste de consommation avec 53 %) après le carburant (32 %)

Ces dernières années, les grands travaux d'innovation et de recherche sur l'éclairage public ont permis la mise sur le marché de matériel performant, économe et respectueux de l'environnement. Dans ce contexte, la communauté d'agglomération programme annuellement des travaux de rénovation de l'éclairage public vétuste et énergivore.

En 2011, plus de 90% des interventions d'investissement sur l'éclairage public concernaient le remplacement d'éclairage de type « boule » ou sans vasque. Ces opérations ont permis de diminuer la consommation énergétique de 20 à 40% pour les points lumineux concernés.

D'autre part, le remplacement de l'éclairage de type « boule » a permis de diminuer les nuisances lumineuses et d'avoir un éclairage de meilleure qualité tout en réduisant les coûts d'entretien et de fonctionnement.

Les actions réalisées

Sur le territoire de l'agglomération, sept communes assurent l'entretien de l'éclairage public en interne. Les autres communes ont bénéficié d'une prestation d'entretien préventif sous convention avec le syndicat d'électrification du Tarn (SDET) ou d'un entretien curatif.

En 2011, quinze opérations ont été lancées et achevées sur le territoire. Elles concernent en majorité la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public. Des travaux d'extension ont aussi été menés afin de sécuriser certaines zones (arrêts de bus, passages piétons, etc.).

Les communes de Lescure, Puygouzon et Terressac, ont bénéficié de grandes opérations de rénovation de leur éclairage public dans l'objectif de diminuer la nuisance lumineuse et d'améliorer la performance de leur éclairage. Au total, 160 luminaires vétustes ont été remplacés sur ces communes, permettant une réduction de plus de 40% de la consommation électrique de l'éclairage concerné.



Sur la commune d'Albi, des travaux d'investissement ont également été effectués par la régie éclairage public, permettant ainsi de remplacer 343 luminaires.

Certificat d'économie d'énergie (CEE)

L'ensemble de ces opérations ont été valorisées par l'Agglomération au travers de la constitution d'un dossier de demande de certificat d'énergie correspondant à 3,3 gigawatt heure cumac (cumulés actualisés) et l'ouverture d'un compte sur le registre national des certificats d'économie d'énergie. Le dossier est en cours d'instruction au pôle national des CEE.

Perspectives d'amélioration

La maîtrise des consommations de l'éclairage public sera une action centrale du futur PCET avec trois principaux axes d'intervention pressentis :

- Poursuivre la rénovation de l'éclairage public en éliminant les luminaires à source mercure et les remplacer par des sources plus performantes
- Poursuivre l'inventaire du patrimoine sur le territoire communautaire afin de permettre un suivi plus précis des consommations
- Optimiser les temps de fonctionnement et engager avec les élus et la population une réflexion sur la limitation de l'éclairement à la fois pour des raisons de maîtrise d'énergétique (« éclairer juste ») et de limitation des nuisances potentielles de l'éclairage sur l'environnement et la vie sociale (lumière intrusive).

2. Élaboration du plan de déplacement urbain : 2011, année de recensement des données et d'élaboration du diagnostic

L'Agglomération, consciente des enjeux en termes de mobilité et déplacements sur le territoire, s'est engagée dans un plan de déplacements urbains (PDU) volontaire par délibération du 30 mars 2010.

Le plan de déplacements urbains permet de développer une vision globale de la mobilité. Il définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans toute l'agglomération. Il vise à rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements, au profit des modes de transports collectifs ou des modes doux comme le vélo ou la marche à pied.

L'année 2010 a été consacrée au lancement et à la « mise en route » du PDU avec notamment la mise en place des instances de pilotage et au cadrage de la démarche (pré-diagnostic...). L'année 2011 a été consacrée au recensement des données pour l'élaboration du diagnostic.

Réalisation d'une Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM)

En janvier 2011, l'Agglomération s'est engagée dans l'organisation d'une Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM).

Il s'agit d'une étude qui prend en compte l'ensemble des déplacements, quel que soit le mode de transport utilisé ou le motif du déplacement. Elle offre une vision globale et très précise du fonctionnement d'une agglomération. Les résultats de l'EDVM ont permis de constituer une base de données multimodale valable pour une dizaine d'années.

L'EDVM a nécessité une année d'élaboration (nov2010/nov2011). D'une envergure inédite, l'enquête a mobilisé 36 télé-enquêteurs. Elle a permis d'interroger, du 16 février 2011 au 23 avril 2011, près de 2500 personnes représentant 2100 ménages, afin de décrire 9171 déplacements.

En novembre 2011, le bureau d'étude TNS SOFFRES a remis à l'Agglomération son rapport d'analyses standards et complémentaires des pratiques de déplacements des habitants de l'agglomération.



L'Etat a accompagné l'Agglomération dans la réalisation de l'EDVM. La Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn s'est mobilisée et l'Agglomération a pu bénéficier de l'assistance du centre d'études techniques (CETE) du sud-ouest.

Le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (CERTU), garant de la validité scientifique et statistique de l'enquête, a de son côté homologué l'EDVM de l'Albigeois. Plus encore, la qualité du « partenariat » développé entre l'Agglomération et les services de l'Etat a donné lieu à une publication nationale, portée par le CERTU.

Réalisation de comptages routiers

Le recueil de données s'est poursuivi sur le terrain, avec le concours de la DDT du Tarn et l'appui technique du CETE du sud-ouest. Une réunion d'un groupe de travail « voirie circulation », formé à l'occasion de l'élaboration du diagnostic du PDU, a permis d'identifier un manque d'informations concernant le poids de la circulation sur les axes principaux du pôle urbain central.

Une première campagne de comptages routiers a permis d'identifier ce poids et la structure du trafic roulant sur les axes structurants à l'entrée de la ville d'Albi. Une campagne a été organisée au printemps, puis à l'automne pour confirmer les résultats. Les axes plus au moins plébiscités par les résidents de l'agglomération ont ainsi pu être identifiés et qualifiés. Ces itinéraires peuvent être observés en prenant en compte les motifs de déplacements, connus grâce aux résultats de l'EDVM. Les deux opérations réalisées sur la même période sont complémentaires et permettent ainsi d'obtenir une photographie précise des déplacements et de la circulation dans le territoire d'agglomération en 2011.

Contribution des autorités organisatrices de transport

Transmis par les autorités organisatrices de transports partenaires, d'autres éléments sont venus compléter la récolte des données existantes, comme les éléments de fréquentation des transports en commun. Ainsi, l'arrivée du système billettique dans les transports urbains de l'Albigeois est un outil qui favorisera la connaissance des usagers et de leurs besoins. Au total, plus de 15 entretiens auprès de structures ressources ont été effectués en 2011.

Contribution de l'Etat

Dans le cadre de sa participation au PDU, la DDT du Tarn a élaboré un porter à connaissance pour lequel elle a sollicité l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat. Plus qu'un simple rappel réglementaire et législatif, la DDT du Tarn a transmis à cette occasion des éléments d'analyse de la mobilité dans le territoire ainsi qu'une présentation des objectifs attendus par l'Etat.

Entretiens avec les maires de l'agglomération

L'été 2011 a enfin été l'occasion de réaliser une **rencontre avec chacun des maires de l'agglomération**. L'objectif était de sensibiliser les élus aux objectifs réglementaires du PDU, d'expliquer la démarche et la méthodologie poursuivies, et de recueillir les constats et les attentes face au projet de PDU. Chaque entretien, réalisé par le binôme technicienne/élu en charge du projet PDU, a donné lieu à la rédaction d'un document intitulé « la mobilité dans l'Albigeois : constats et propositions d'élus locaux ».

Les prochaines étapes de l'élaboration du PDU sont :

2012 :

- Rédaction du diagnostic
- Définition des objectifs opérationnels du PDU

2013 :

- Définition des scénarii possibles
- Choix du scénario d'évolution à 5 et 10 ans
- Définition du plan d'action et concertation
- Approbation du PDU après consultation des personnes publiques associées et enquête publique

B. En favorisant la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1. Compétence politique de la ville : réorganisation et élaboration d'un nouveau diagnostic partagé

Une nouvelle organisation pour optimiser l'exercice de la compétence politique de la ville

L'exercice de la compétence de la ville est complexe : financements, partenariats, opérateurs, institutionnels et dispositifs multiples, procédures parfois lourdes, territoires et publics spécifiques.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de mettre en place une nouvelle organisation et d'instaurer une méthodologie de travail qui sécurise l'exercice de la compétence. Celle-ci s'articule désormais autour d'une chargée de mission « politique de la ville » qui est aussi directrice du GIP-CU CSA et en lien avec le PLIE géré par l'association ADELIA.

La coordination de la compétence offre à la communauté d'agglomération de l'Albigeois une vision globale des leviers possibles pour développer la politique de la ville à l'échelle du territoire. En impulsant du travail participatif, elle confirme l'attachement aux partenaires et se donne les moyens de définir un vrai projet de cohésion sociale territorial.

Un nouveau diagnostic partagé pour préparer l'appel à projet 2012 du contrat urbain de cohésion sociale de l'Albigeois

L'Agglomération a souhaité mettre à jour les constats réalisés lors du diagnostic réalisé en 2006 afin de tenir compte des évolutions de la société et du territoire et d'associer l'ensemble des acteurs à cette démarche afin de préparer au mieux l'appel à projet 2012.

Ce diagnostic partagé a permis :

- aux élus de s'impliquer dans l'élaboration de l'appel à projet,
- aux chefs de service et aux institutionnels d'apporter leurs expertises et de partager leurs constats et expériences,
- de bâtir un appel à projet ancré dans les réalités et les besoins du territoire.

Le diagnostic partagé final (croisant quartiers et thématiques) a mis en avant des besoins forts qui ont déterminé le choix des élus de privilégier :

- L'emploi et l'insertion professionnelle
- La maîtrise de la langue et des savoirs de base
- L'éducation et la parentalité
- La prévention de la délinquance et la citoyenneté
- La santé

Perspectives

Forts de ce diagnostic partagé, les élus et les services vont être amenés à penser et proposer un projet plus large pour le territoire qui motive la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à des cofinancements élargis d'actions en faveur des administrés en situations précaires au-delà des quartiers prioritaires.

2. Mise en oeuvre du plan local d'insertion par l'emploi de l'Albigeois

Le plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) 2007-2013 constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès, ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, et ce, sur l'ensemble du territoire du Grand Albigeois. La gestion et l'animation PLIE ont été confiées par l'Agglomération à l'association de Développement Economique pour l'Insertion Albigeoise (ADELIA).

La mise en oeuvre du PLIE s'appuie sur une conseillère et la mise en place un programme d'actions d'accompagnement du public vers l'emploi par le biais de chantiers d'insertion qui ont tous le même but : mettre ou remettre à l'emploi ou qualifier des personnes éloignées du monde du travail.

Les chantiers d'insertion

Les chantiers travaillent à la levée des freins à l'emploi (dettes, logement, santé etc....) en parallèle avec la mise en place ou la validation du projet professionnel, incluant des formations et, ou remises à niveau et des périodes d'immersion en entreprise. Chaque chantier est cependant singulier tant par son implantation dans l'histoire locale que par le support technique qu'il propose et les débouchés possibles à la sortie du chantier.

Les chantiers d'insertion appuyés par l'Agglomération :

- L'association REGAIN ACTION met en oeuvre une action intitulée « jardin d'insertion de maraîchage »
- L'association Les Habits pour l'Emploi met oeuvre une action intitulée « accompagnement socioprofessionnel sur le chantier d'insertion de remise en état de vêtements »
- L'association VERSO met en oeuvre une action intitulée « chantiers de réhabilitation du petit patrimoine ».
- L'association REGIE INTER QUARTIERS D'ALBI met en oeuvre une action intitulée « chantier environnement ».
- Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Tarn met en oeuvre une action « chantier d'insertion maraîchage biologique utilisant l'énergie cheval »

Les indicateurs du PLIE pour l'année 2011

Les publics	84 entrées	38 femmes 46 hommes	49 RSA 26 jeunes 2 de plus de 50ans	Entrées en 2011 : hommes : 58% - femmes : 46%. RSA : 58%. Sur les moins de 26 ans et plus de 50 ans, 9 personnes sont issues de l'union Européenne et 19 sont extérieures.
Les niveaux	45 de niveaux VI et V.bis	18 de niveau V	21 de niveau IV et plus	75% de l'effectif est de niveau V ou inférieur. Ce point montre le handicap de départ à l'employabilité pour ces publics. De plus, 78% ont plus de 18 mois de chômage et 9 n'ont jamais travaillé. 39 ont moins de 18 mois de chômage mais 24% ont plus de 24 mois et 10% sont au delà de 60 mois sans emploi.
Les personnes en suivi	246	111 femmes 135 hommes	75 jeunes 12 de plus de 50 ans	152 sont suivis par la conseillère ADELIA et 94 RSA par les 3 CIP du conseil général du Tarn. 55% sont des hommes mais 62 femmes ajoutent à leurs difficultés leur isolement.
Personnes en suivi : territoires et situation	121 des zones CUCS	94 en ZUS	169 bénéficient des minima sociaux	49% des publics sont issus des quartiers prioritaires du CUCSA. Parmi eux, 78% proviennent des ZUS ; avec 69 personnes de Cantepau et 25 de Lapanouse. Les bénéficiaires des minima sociaux représentent 68%, dont 148 personnes au RSA.

Annuellement des bénéficiaires sortent du PLIE. Les sorties sont « positives », si la personne trouve un emploi au moins à mi-temps, d'une durée minimale de 6 mois, entre en formation qualifiante ou crée une activité.

Tous publics	102 sorties dont 40 positives soit 39%	22 femmes 18 hommes	36 à l'emploi 4 formations Dont 16 jeunes et 24 adultes	Les femmes sont moins nombreuses à entrer sur le PLIE que les hommes, mais avec 55% de sorties positives elles réussissent mieux. Le constat est similaire avec les adultes 60% et les jeunes 40% de sorties positives
Les publics RSA	30 sorties dont 9 positives soit 30%	6 femmes 3 hommes	8 à l'emploi 1 formation	NB : sur les 8 retours à l'emploi, 4 sont en CDI. Sur les 21 sorties négatives, 7 seulement sont des femmes...
Les publics hors RSA	72 sorties dont 31 positives soit 43%	16 femmes 15 hommes	28 à l'emploi 3 formations Dont 16 jeunes et 15 adultes	Sur les 31 sorties positives, les femmes représentent 51%, mais 18 personnes sont aussi issues des quartiers CUCS. Sur les 28 retours à l'emploi, 8 sont en CDI. les jeunes représentent 44% des sorties négatives...

Les sorties négatives, au nombre de 62, comptent néanmoins, 7 emplois courts de moins de 6 mois, qui ont pu apporter quelque expérience à leurs bénéficiaires. Toutefois, la réalité reste que les abandons, 21 en tout, représentent 34%. Par ailleurs, les jeunes représentent 1 sortie négative sur 3 : cette statistique a suscité des réflexions sur la mise en place de parcours coordonnés dès l'amont avec les dispositifs spécifiques existants pour les moins de 26 ans.

Au terme de l'exercice 2011, 144 personnes restaient en parcours ; 64 RSA suivis par les 3 CIP du conseil général du Tarn et 80 bénéficiaires hors RSA accompagnés par la conseillère PLIE d'ADELIA.

3. Préfiguration du relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois

Cette 11^{ème} compétence facultative a été prise par l'Agglomération en 2011. Un diagnostic, puis un projet ont été élaborés en partenariat avec la CAF, la PMI et la MSA.

Le diagnostic a confirmé la typologie à la fois urbaine et rurale du territoire qui révèle des déséquilibres dans le choix et les lieux d'accueil de jeunes enfants. Les zones rurales, plus isolées et moins peuplées, ont aussi une accessibilité réduite aux services. De fait, certains enfants ne pourront pas être accueillis en structures collectives avant leur scolarisation.

Ce constat est corroboré par un « turn over » faible auquel s'ajoutent des critères discriminants, comme le lieu de résidence dans la commune pour accéder à un établissement d'accueil collectif. Ainsi les élus, techniciens et partenaires ont dégagé et validé des objectifs qui traduisent cette volonté de partage et de partenariat fort :

- Concrétiser un projet de solidarité territoriale ;
- Réduire les disparités en offres de garde sur le territoire ;
- Impulser la mixité sociale en favorisant la rencontre des enfants ;
- Contribuer au renfort qualitatif et quantitatif de l'accueil à domicile ;
- Mettre en relation l'offre et la demande en moyens de garde ;
- Participer au développement des connaissances ;
- Contribuer à professionnaliser et développer une filière d'emploi.

Le RAM de l'Albigeois, avec 17 communes, 82 230 habitants, 274 assistant(e)s maternel(le)s et 692 places, deviendra le plus important RAM du Tarn.

Le dossier de préfiguration, élaboré à l'issue de cette première démarche participative, a permis d'obtenir l'agrément provisoire pour le relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois.

Perspectives 2012 : Installer le RAM de l'Albigeois

La communauté d'agglomération de l'Albigeois doit cosigner, pour « l'action nouvelle RAM » le contrat enfance jeunesse. Pour la structuration du service et sa montée en puissance, il est prévu le recrutement de 3 éducateurs de jeunes enfants pour gérer, coordonner et animer le relais d'assistantes maternelles de l'Albigeois.

Première étape : la rédaction du contrat de projet ; cette phase entend la réactivation du comité de projet et la reprise du travail en commun, professionnels, institutionnels, élus et techniciens de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Après agrément définitif, l'objectif sera d'ouvrir le service au printemps et d'organiser des animations sur toutes les communes en septembre 2012.

C. En préservant la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles

La préservation des milieux, des ressources et de la biodiversité est une préoccupation majeure dans les actions et projets conduits par l'Agglomération. Dans le cadre de ses compétences, les principales actions qui concourent à cet objectif s'inscrivent dans des démarches encadrées soit réglementairement, soit de façon volontaire dans les critères fixés par l'Agglomération.

1. Approbation en 2011 du schéma de cohérence territoriale du Grand Albigeois

Après 4 années de travail, les 44 communes du SCOT, au travers de leur intercommunalités respectives ont approuvé leur SCoT le 12 juillet 2011. A ce titre, 2011 marque une année charnière dans la vie du ScoT. Le territoire s'est ainsi engagé dans une nouvelle phase de la vie du projet : sa mise en œuvre.

L'année 2011 a donc été consacrée à deux actions très importantes pour le ScoT :

- D'une part la concertation préalable à l'approbation, travail essentiel de présentation du document à l'ensemble des communes, de la population mais aussi aux organismes institutionnels.
- D'autre part, un travail de définition des bases de la mise en œuvre du projet a été réalisé. Une méthodologie d'analyse des documents d'urbanisme arrêtés a été définie afin d'évaluer objectivement leur niveau de compatibilité avec le ScoT. Un travail d'accompagnement auprès des communes qui souhaitent s'engager dans une mise en compatibilité a également été engagé.

Le Scot un projet d'aménagement durable au service des territoires

Le projet adopté au mois de Juillet 2011 participe pleinement à la prise en compte des objectifs du développement durable dans l'aménagement de nos territoires. Ainsi, il pose les conditions pour une réduction de la consommation du foncier agricole et une redéfinition de l'organisation des espaces à urbaniser par un renforcement adapté des densités et un resserrement de la trame urbaine.

Il vise également à réduire les déplacements automobiles en encourageant une plus grande cohérence entre développement urbain et desserte par les transports en commun.

Sur le plan environnemental, il s'est donné comme objectif de préserver et valoriser les ressources, plus particulièrement par un objectif d'encouragement à la réduction de la consommation d'eau potable, notamment par la mise en place de dispositifs de récupérations des eaux pluviales ou encore en encourageant l'utilisation d'énergies renouvelables.

La préparation d'un chantier à venir : la mise en œuvre du ScoT

Une partie de l'année 2011 a été consacrée à la définition des conditions de la mise en œuvre du ScoT.

Un travail méthodologique a en particulier été réalisé afin de préparer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le ScoT nouvellement approuvé. Ce travail sera réalisé au cours des trois prochaines années. Une redéfinition de l'équipe chargée de l'animation et de la mise en œuvre du ScoT a également été engagée pour application en 2012.

2. Poursuite des investissements contre les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel

Compétente sur la totalité de l'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, l'Agglomération porte les schémas directeurs d'assainissement de l'ensemble des communes de son territoire et en assure la cohérence. Depuis 2004, l'Agglomération a conduit un programme important de raccordement des stations d'épuration obsolètes sur une nouvelle unité de traitement performante et efficace dont elle a également assuré la maîtrise d'ouvrage.

La création en 2010 d'une régie à autonomie financière pour la gestion de l'assainissement renforce l'implication de la collectivité dans sa politique en matière d'assainissement et dans son lien avec les habitants. Elle développe parallèlement des actions de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires et de la population.

Etude et travaux pour la mise en service d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fréjairolles

La station d'épuration actuelle a été mise en service en 1995. De type « filtre à sable », cette installation d'une capacité de 400 Equivalents Habitants est devenue insuffisante en raison du développement de l'urbanisation et est inadaptée au traitement d'eaux mélangées issues du réseau unitaire.

Une étude a été confiée au bureau d'études POYRY fin 2010 et s'est déroulée au premier semestre 2011. La capacité totale de la future station tiendra compte de l'urbanisation prévue dans le plan local de l'urbanisme ainsi que des futures extensions de réseau d'assainissement, soit une capacité future 1300 équivalents habitants à horizon 2030.



La nouvelle installation sera réalisée à proximité de l'actuelle station. Son fonctionnement sera fondé sur un traitement naturel biologique par passage sur filtres plantés de roseaux. Les effluents après dégrillage des matières les plus grossières, sont envoyées sur un massif filtrant (composé de trois couches de matériaux) planté par des roseaux. Les eaux usées sont épurées grâce à une filtration des éléments solides maintenus en suspension et grâce à l'épuration biologique des micro-organismes contenues dans le massif filtrant ; le système racinaire des roseaux aide à l'aération de ces micro-organismes.

La réalisation est prévue à compter de juin 2012.

Une action globale en termes de développement durable

La politique ambitieuse en matière d'assainissement de l'Agglomération pour l'entretien, la préservation du patrimoine réseaux et stations de chaque commune et le bon fonctionnement évitant ou imitant au maximum la pollution du milieu naturel s'inscrit dans une politique globale de développement durable, notamment à travers les actions en cours et projetées de :

- création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que le contrôle des branchements individuels associés ;
- diagnostic de réception des travaux neufs et de réseaux existants anciens ;
- gestion patrimoniale et cartographique des réseaux et mise en place d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales techniquement et financièrement viable ;
- amélioration du fonctionnement voire le renouvellement des stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante (Fréjairolles, Albipôle, Marssac) ;
- création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées (Rouffiac) ;
- réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration, à travers une double filière d'épandage et de compostage déclarée au titre de la loi sur l'eau ;
- réalisation des contrôles pour l'assainissement individuel des installations nouvelles (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle de bon fonctionnement et d'entretien) et l'incitation à la réhabilitation des filières diagnostiquées non conformes à forte pollution.

Cette volonté permanente a valu à l'Agglomération d'être récompensée en novembre 2011 d'un TROPHEE AQUAPLUS délivré à 7 réalisations exemplaires dans le domaine de l'eau et en matière de développement durable, au titre de la construction de la nouvelle station d'épuration Albi- Madeleine.

3. Optimisation de la gestion des déchets

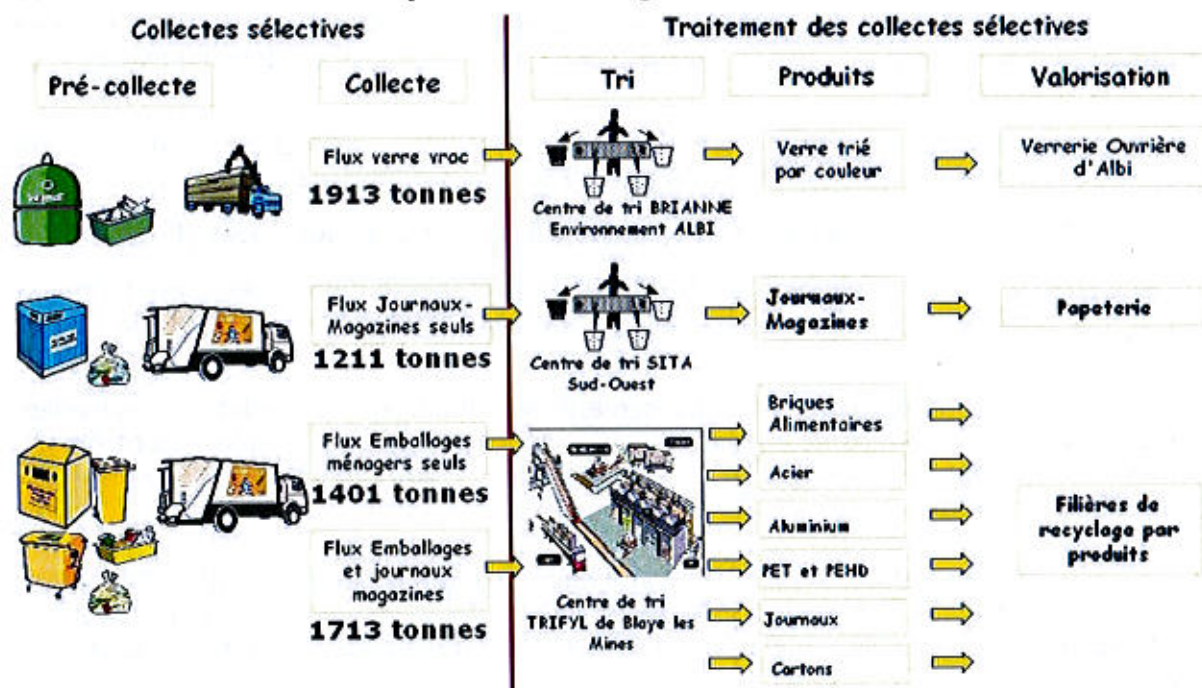
La communauté d'agglomération de l'Albigeois réalise, sur tout son territoire, la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et les collectes sélectives. Le service est assuré à travers deux dispositifs :

- Une Régie directe constituant un service communautaire pour 12 communes
- Une entreprise privée sur marché public de prestations de services pour 5 communes

Les communes ont à leur service plusieurs modes opératoires :

- 17 communes bénéficient d'une collecte du verre en apport volontaire ;
- Les collectes sélectives des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines sont en porte à porte ; en sacs pour 12 communes et en caissettes pour 5 communes ;
- Au 31 décembre 2011, la totalité des communes est conteneurisée pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- Trois déchetteries, sises sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, sont accessibles aux ménages pour tous les autres déchets.

Les collectes sélectives auprès des ménages



2010 a marqué un retour à la hausse des performances qui est moins marqué pour le verre (+2% malgré un changement de mode de collecte sur la zone C) que pour les emballages et papiers journaux qui progressent de 4%. **2011 marque la baisse continue des papiers collectés séparément.**

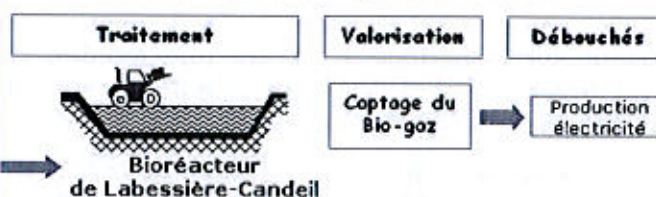
A noter ! Le nombre de boîtes aux lettres refusant les documents publicitaires (source la Poste) passe de 6,8% à 15% entre 2009 et début 2012. Cette évolution explique cette baisse de tonnages ; elle est à encourager dans le cadre des mesures de prévention de la production des déchets ménagers.

Les ordures ménagères résiduelles

Collecte des ordures ménagères résiduelles



Traitement des ordures ménagères résiduelles

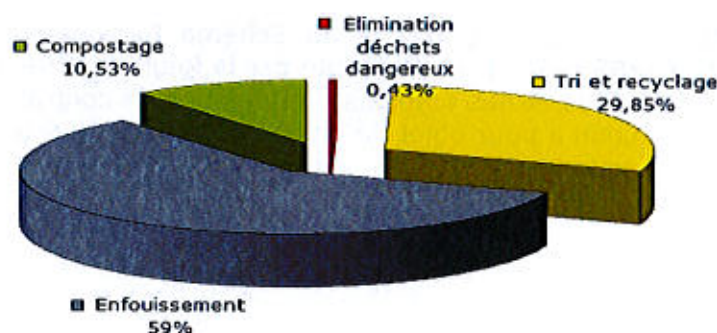


	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution n/n-1 (%)	Distance parcourue (km)	Ratio efficacité collecte (kg/km)
Collectes en Régie	71 954	19765	275	-0,30%	134628	147
Collectes Entreprise privée	7 479	1931	258	1,90%	44 045 (OM collectées simultanément avec Collecte sélective)	51 (compte-tenu également de la collecte sélective)
Totaux	79 433	21696	278	-0,10%	178673	121

Les tonnages totaux collectés sont extrêmement stable, la zone C augmentant légèrement son total contrairement à la régie dont le tonnage global baisse légèrement.

Constats et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 40,6 % ; il est globalement stable, la diminution des quantités de déchets verts valorisés étant compensée par une baisse des quantités enfouies.



Perspectives 2012

La communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- Poursuivre les efforts d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et notamment améliorer la prise en compte de l'habitat vertical et ses particularités ;
- Moderniser la gestion et le suivi des collectes (géolocalisation, logiciels de suivi des tournées...) ;

D. En veillant à l'épanouissement de tous les êtres humains

1. L'élaboration d'un programme d'action pour développer l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire

Les actions relatives à l'exercice de la délégation enseignement supérieur et recherche se caractérisent sur la période 2011 par une montée en puissance du pilotage Albigeois qui a conduit au développement de la stratégie initiée au cours de l'expérimentation DIACT - 20 villes moyennes et à la mise en œuvre effective du plan d'actions afférent.

En appréhendant l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) comme un tout constituant les deux leviers indispensables et indissociables de l'économie du savoir, l'économie de la connaissance, l'agglomération albigeoise devient un modèle attractif de développement conciliant proximité et excellence.

Par ailleurs, l'expérimentation DIACT a insufflé une dynamique cohérente - caractérisée par le parti pris de l'intelligence collective - en fédérant l'ensemble des acteurs autour d'une vision globale : l'intercommunalité, laboratoire du rayonnement du site Albigeois.

Ainsi, en 2011, l'Agglomération a coordonné et animé les projets structurants, et a contribué à la mise en réseau et à la promotion des acteurs.

Animation d'une politique de site :

Le conseil de site, instance informelle de gouvernance, composée des acteurs albigeois de la formation et de la recherche et d'institutions, collectivités territoriales et acteurs socio-économiques (Préfecture, DIRECCTE, DRAAF, DRRT, Inspection Académique, Rectorat, PRES Université de Toulouse, CESER, chambres consulaires,...) s'est réuni deux fois en 2011.

Au-delà de l'animation du réseau, la coordination des travaux a permis de qualifier le site Albigeois par l'élaboration d'une stratégie de spécialisation et de différenciation plutôt qu'une stratégie de démultiplication de l'offre. Cette qualification en lien direct avec la technopole Albi-InnoProd préfigure un positionnement différenciant et novateur « l'ingénierie de l'innovation, basée sur l'éco-socio-conception, au service de la qualité de vie, de la santé et du bien-être » et permet de cibler les moyens.

Dans le même temps, l'Agglomération a contribué au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) 2011-2015 adopté par la Région Midi-Pyrénées le 27 juin 2011. Dans le cadre de ses ambitions et des objectifs stratégiques, le contrat de site du Grand Albigeois en cours de co-construction a pour objet de mettre en œuvre un programme d'actions pour développer le site sur la période 2012-2015.

Réalisation du plan d'actions 2011 :

Axes stratégiques	Objectifs du plan d'actions	Exemples d'actions réalisées
Faciliter la mise en œuvre de projets transversaux inter-établissements	Structurer des thématiques de formations et de recherches conjointes ou complémentaires	Pôle sanitaire et social : étude de faisabilité et pré-programme sur le volet sanitaire ; évaluation des besoins sur le volet social
	Mettre en œuvre le Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant (appel à projet commun porté par le PRES)	Participation au groupe de travail du PRES Création d'un groupe de pilotage Albigeois les FrancoPrenariats Albi 2011
	Valoriser la culture scientifique et technique et l'esprit d'innovation	participation à l'organisation de la Fête de la Science sur la Place du Vigan, de Course en cours, de Tarn Inno'Jeunes, etc...
Renforcer les relations des établissements post bac au tissu économique	Coordonner l'offre de formations avec les besoins du tissu local	accompagnement dans l'ouverture de nouvelles formations : licences pro Gestion de l'énergie, agriculture et territoire ; Production, manager en maintenance des matériels, Bacs Pro Productions horticoles, Aménagement paysager, Transports... soutien au développement de l'Institut de Promotion industrielle - CCI du Tarn
	Faire de l'insertion professionnelle une réussite pour tous	Participation à l'organisation d'événements : job dating, Forum étudiants/entreprises, les manifestations du jeudi, le Carrefour des professions, etc...
	Encourager la création d'entreprises innovantes	Pilotage de Schola Ingeniosa, des FrancoPrenariats
Développer la valorisation, l'innovation et le transfert de technologie	Accompagner une démarche d'ingénierie de l'innovation	Suivi des partenariats avec les plateformes technologiques des lycées Rascol et Fonlabour, Création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique – le Serious Game Research Lab dont le CUFR Champollion est pilote
	Contribuer aux interpénétrations de la recherche et du tissu local	Mise en réseau des acteurs du monde universitaire et des entreprises, Promotion des dispositifs de R&D auprès des entreprises Participer à l'organisation de manifestations scientifiques d'envergure (congrès PoM, ..)

Contribution en terme de développement durable

La détermination des filières émergentes sur lesquelles se positionne l'Agglomération répond à la volonté de concilier une ambition économique avérée avec des priorités environnementales :

- Filière Enermasse centrée sur la valorisation énergétique des déchets d'origine végétale
- Filière Electro-mobilité, regroupant les développements autour des véhicules propres (à pile à combustible et/ou à électricité)

L'agglomération albigeoise, forte de sa capacité d'innovation ambitionne de devenir un modèle attractif de développement durable.

En appliquant ces principes (développement économique, social et environnemental) à l'ESR, les 4 moteurs du rayonnement global de notre collectivité sont :

- La qualité et la structuration de l'offre de formation
- Le dynamisme et l'excellence de notre système de recherche
- La performance de nos systèmes d'innovation et de transfert de technologie
- La qualité de la vie étudiante et de l'offre de services

Ce rayonnement contribue ainsi au maillage de notre territoire en répondant à la finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

2. Investissements pour la prévention des crues afin d'assurer la la sécurité des biens et des personnes

Compétente pour réaliser tous les travaux d'aménagement des cours d'eau, la communauté d'agglomération a mis à l'étude un certain nombre d'opérations de renforcement des berges et de protection des habitations contre les crues et inondations. Elle pilote les acquisitions foncières nécessaires à ses aménagements, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et la création de tous les ouvrages et notamment les bassins de rétention pouvant réguler le débit des cours d'eau.

La réalisation du bassin de rétention paysager – quartier du Marranel

La réalisation du bassin de rétention d'eaux pluviales dit « du Marranel » s'est avérée indispensable pour régler les problèmes récurrents d'inondation sur le quartier très urbanisé du Marranel à Albi.

Le bassin d'une surface de 20604 m² permet d'écarter les débits de pointe des événements pluvieux abondants, d'occurrence 20 ans, en stockant jusqu'à 10 500 m³ d'eau. La hauteur d'eau maximale dans le bassin est de 0,85 mètres. Le débit de fuite, c'est-à-dire la capacité de l'orifice de vidange du bassin, est de 250 litres/s.

Après extraction des terres dans le cadre de la convention entre la DIRSO et la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'automne 2010, les travaux de réalisation et d'aménagement du bassin ont démarré en juillet 2011. Les terrassements et la pose des canalisations et des regards ont duré 3 mois. L'habillage en briquettes des ouvrages hydrauliques ainsi que l'aménagement paysager du bassin comprenant la pose de gabions et la plantation d'arbres et d'arbustes se sont poursuivis à l'automne 2011 et permettent de garantir aux habitants du quartier au-delà de la sécurité un cadre de vie particulièrement serein et agréable.



Aménagement paysager du bassin de rétention du Marranel

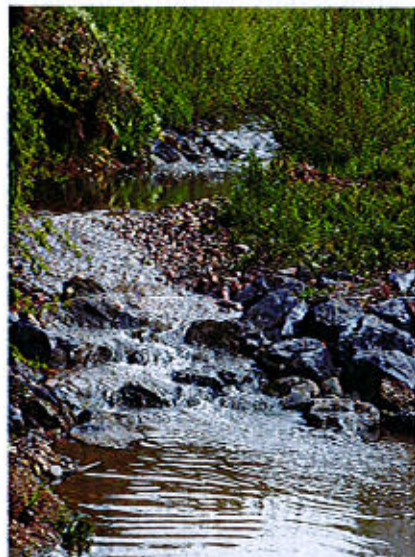
Restauration du lit et des berges du ruisseau du Séoux quartier Sainte Carême

Pour répondre à un caractère d'urgence, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a lancé un programme d'aménagement du lit et des berges du ruisseau Séoux au lieu-dit « Sainte Carême » consistant à stabiliser durablement le talus rive gauche ainsi que le profil en long du ruisseau tout en assurant la faune aquatique le rétablissement des possibilités de transit.

Les travaux de restauration du lit et des berges du Séoux déclarés d'intérêt général en août 2010 ont consisté à éliminer des arbres vieillissants ou indésirables tels que les robiniers ou cultivars de peupliers.

La stabilisation des talus est assurée par la mise en place en pied de berge de lits de plants et plançons renforcés au moyen de treillis de géotextile biodégradable de coco placés en « boudins ». Cette technique de stabilisation prend appui sur un empierrement en pied de berges ou de double rangée de pieux.

L'ensemble des surfaces aménagées est ensemencé visant à stabiliser la couche superficielle des sols. De façon à augmenter l'attractivité du lit et permettre une plus grande habilité du milieu, un apport de matériaux graveleux de granulométrie adaptée et variée a été réalisé ainsi que la mise en œuvre de seuil en blocs afin de conserver une lame d'eau suffisante pour le transit des espèces piscicoles. Les travaux se sont terminés en 2011 et feront l'objet d'un ensemencement et d'une remise en état des terrains empruntés en 2012.



La poursuite du programme global d'aménagement du ruisseau du Séoux

Les communes d'Albi, Puygouzon et Le Séquestre sont particulièrement sensibles aux risques d'inondation du Séoux, petit affluent rive gauche du Tarn. En effet, plusieurs facteurs tels que la topographie, les intensités pluviométriques et surtout les contraintes urbaines font la problématique de la sécurité des personnes et des biens.

Lancé en 2011, une nouvelle étude hydraulique complémentaire à l'étude initiale réalisée en 2005 a permis de reprendre les investigations (topographies, hydrauliques et géotechniques), puis les dossiers techniques et réglementaires indispensables la phase opérationnelle du programme de réalisation de bassins de rétention sur le bassin du Séoux.

Ce programme d'aménagement hydraulique du bassin versant du Séoux prévoit la création de 8 bassins de rétention pour un volume utile total de 145 000 m³.

L'étude complémentaire a donc permis de mettre à jour l'hydrologie de crue du bassin du Séoux en prenant en compte l'urbanisation effective et de définir les hydrogrammes de crue de retour 50 ans et 100 ans à l'échelle du bassin versant.

Une campagne de reconnaissances géotechniques a été réalisée pour utiliser les caractéristiques des emprunts afin de proposer un pré-chiffrage des aménagements. Des simulations de géométrie de digues ont été effectuées par le géotechnicien, en se basant sur les paramètres des emprunts connus et/ou de matériaux d'apport argileux potentiellement disponibles à proximité du site.

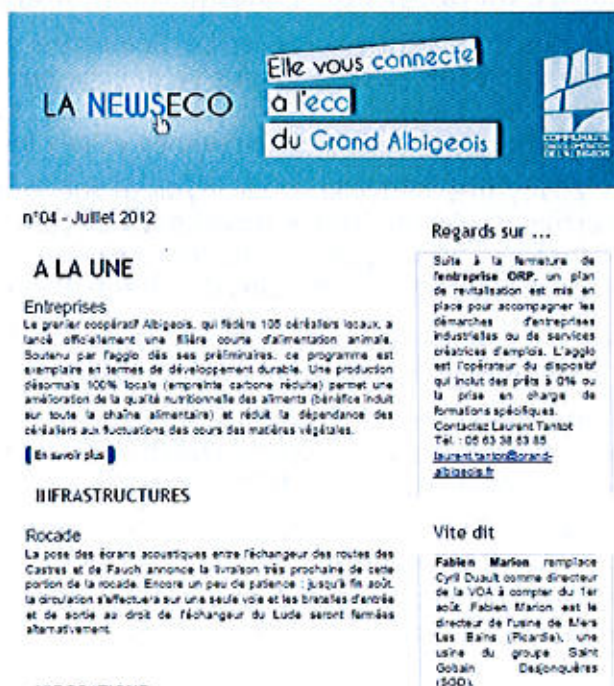
E. En impulsant une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a placé le développement économique du territoire au premier rang de ses politiques publiques. Désireuse de soutenir l'activité économique, la communauté d'agglomération a centré ses opérations sur l'accompagnement des projets portant tant sur les filières traditionnelles que sur l'économie sociale et solidaire.

1. Bilan 2011 de l'accompagnement de l'Agglomération pour le développement économique

L'intervention de la communauté d'agglomération :

- **Contribution directe aux projets de développement des entreprises.** En 2011, le Service Développement Économique aura accentué son action d'accompagnement des entreprises aussi bien lors de leur création que dans leurs différentes phases de développement ; 58 dossiers auront été traités par le service, avec comme aboutissement :
 - ✓ Des implantations sur des sites permettant à l'entreprise de se développer : Kopacz, Natur'House, Trinnovation et Baudin Chateauneuf,
 - ✓ Des extensions in situ pour des entreprises comme Phodé ou Interlab,
 - ✓ Des installations sur des zones d'activités gérées par la communauté d'agglomération : Atrium, Nacasi.
- **Accompagnement financier :** projet d'extension de la plateforme Sophia, destiné à accueillir un pôle national d'information des malades du diabète et autres maladies invalidantes. Fin 2011, le nouveau centre est opérationnel sur la zone de Montplaisir et doit accueillir une soixantaine d'infirmières et administratifs.
- **Développement d'une approche politique économique et sociale innovante avec l'élaboration d'un schéma directeur d'économie sociale et solidaire (ESS)**
- **Intensification des actions de communication et d'échange à l'attention des acteurs économiques locaux :** outre les désormais traditionnels « cafés éco », la communauté d'agglomération s'est dotée d'une newsletter : la « newseco ». Mis à disposition des entrepreneurs albigeois, cet outil aborde les projets économiques du territoire, mais aussi tout ce qui peut faciliter leur vie au quotidien ou dans leur développement : gestion des déchets, accessibilité routière, disponibilité des terrains.



2. Elaboration du schéma directeur de l'économie sociale et solidaire

En 2010, la communauté d'agglomération a constitué un comité de projet pour le développement d'une économie sociale et solidaire efficace sur son territoire.

Ce comité de projet ESS, composé d'élus communautaires issus des commissions développement économique et solidarité, s'est positionné pour la réalisation d'un diagnostic avec préconisations : l'élaboration d'un schéma directeur de l'ESS a permis de cibler les étapes de mise en route d'un projet politique d'ESS et de proposer des thématiques d'actions permettant sa concrétisation.

Le schéma directeur de l'économie sociale et solidaire du grand Albigeois a donné lieu à une étude de terrain réalisée par l'association ADEPES (agence pour le développement et la promotion de l'économie solidaire), la SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) et l'ès (initiatives pour une économie solidaire).

93 structures ont été repérées comme actrices de l'ESS sur le territoire, 12 acteurs clés ont été repérés et reçus en entretien pour identifier freins et leviers d'actions. Les techniciens de l'Agglomération dont les services ont en charge des projets proches de certaines filières de l'ESS ont été rencontrés. Ont été ciblés l'aide à la création d'activité, la mobilité/les déplacements, l'habitat, l'insertion, l'aide à la personne, le secteur des déchets, des marchés publics. A trois reprises, le comité de projet ESS s'est réuni pour suivre l'avancée des travaux et prendre les décisions d'orientations.

Enfin l'organisation d'une journée coopérative le 19 septembre 2011 à l'Ecole des Mines d'Albi, a permis de réunir une cinquantaine d'acteurs locaux invités à participer à la construction du schéma directeur.



Dès 2011, les chargées de mission ont pris l'attache de partenaires et porteurs de projets potentiels afin de faire émerger des collaborations et des projets de territoires au titre desquels notamment : La Chambre d'Agriculture, le Pays de l'Albigeois et des Bastides, Agropoint, O saveurs Paysannes, La Pommeraie...

Un travail de la veille sur des initiatives conduites sur d'autres territoires permet d'enrichir la réflexion : plate-forme logistique Ariège, Paniers Etics en Lot et Garonne, projet de maraichage du Pays Tolosan...

L'étude a proposé une approche par filières qui indique une bonne couverture des secteurs de l'aide à la personne, de l'alimentation, de l'insertion, de l'accompagnement. Le statut juridique le plus répandu est associatif.

Perspectives

L'économie sociale et solidaire se situe à la croisée du chapitre « social » et « économique » du développement durable. Politique transversale par excellence, le développement durable trouve en l'ESS une nouvelle voie de concrétisation. Les principes de concertation, de représentativité et d'équité ont été respectés lors de l'élaboration du schéma directeur, en particulier lors de la journée coopérative.

La thématique « circuits courts » est une opportunité pour favoriser un développement agricole local qui répond aux objectifs du développement durable. En rapprochant le consommateur du producteur, les processus de transformation ou de conditionnements sont moindres, les transports sont réduits, les liens sociaux producteurs/consommateurs sont favorisés, l'emploi agricole est soutenu, les surfaces agricoles travaillées et entretenues, les campagnes redynamisées.

II Une collectivité mobilisée et responsable

A. La gestion durable du patrimoine de la collectivité : exemple du renouvellement de la flotte de véhicules des transports urbains et de la collecte des déchets

La consommation de carburant de la flotte de véhicules de la communauté d'agglomération de l'albigeois constitue le premier poste de consommation d'énergie (32%) et d'émissions de gaz à effet de serre.

Le service des transports urbains et celui de la collecte des déchets, qui contribuent pour l'essentiel à ce bilan, ont engagé des plans de renouvellement de leur flotte de véhicules qui permettront de disposer de véhicules plus performants en terme de consommation de carburant et d'émission de polluants tout en répondant à des enjeux de qualité de service et d'ergonomie pour les agents.

1. Le renouvellement du parc de véhicules de collecte des déchets

La régie de collecte disposait d'un parc de véhicules de collecte (18 bennes à ordures ménagères) d'un âge moyen de 14 ans en 2010. L'Agglomération a engagé en 2011 un plan de renouvellement de son parc de véhicules de collecte afin de disposer en 2012 d'un parc rajeuni et adapté aux activités de collectes ainsi qu'aux évolutions récemment apportées au service (conteneurisation généralisée).

Ainsi ces matériels, disposant de moteurs aux plus récentes normes d'émissions sont moins polluants et disposent des dernières technologies de levage permettant d'apporter les bénéfices suivants au service :

- meilleure productivité grâce au matériel de levage plus performant et spécialisé pour la collecte des bacs roulants à ordures ménagères (gain de temps d'environ 30 % sur le vidage d'un bac) ;
- réduction du bruit et des consommations de carburant en collecte grâce au couplage grande capacité de la trémie et compactage pendant le roulage du véhicule (le régime du moteur n'augmente plus à l'arrêt pour effectuer le tassement des déchets) ;
- Suivi des consommations de carburant en fonction des comportements des conducteurs (utilisation des différents organes du véhicule) via un logiciel permettant une adaptation des types de conduite à l'objectif de réduction des consommations ;
- sécurité accrue des équipes de collecte avec un environnement du ripeur protégé (protection pendant la phase de travail et détection gravitaire des ripeurs sur les marches- pieds).

2. Le renouvellement du parc des bus des transports urbains

Le réseau des transports urbains de l'agglomération comprend 18 lignes de bus qui assurent les liaisons entre 11 communes. Le service transport urbain organise également le transport scolaire sur les 17 communes.

Le parc de véhicule est constitué de :

- 27 bus standards de 100 places,
- 4 minibus de 80 places,
- 3 bus articulés de 150 places,
- 3 fourgons pour le service transport à la demande
- 2 véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite.

La consommation totale en carburant du service s'élève à 4552 hectolitres en 2011 ce qui correspond à une émission de 1356 tonnes équivalent CO₂.

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et de maintenance, et de disposer de matériels conformes aux nouvelles exigences réglementaires notamment en termes d'accessibilité, un plan pluriannuel de renouvellement des plus anciens véhicules a été voté. Il concerne 12 bus, dont 3 articulés, 1 véhicule de TAD et un véhicule de TPMR. Le montant total de l'investissement pour l'acquisition des véhicules s'élève à 3 380 000 € sur une période de 3 ans.



Des nouveaux bus plus sobres et moins polluants :

Consommation de carburant inférieure de 10% en moyenne

Diminution des rejets de polluants atmosphériques (norme EURO V)

Limitation du recours à la climatisation : uniquement installée sur le poste conducteur

Perspective d'amélioration :

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de son PCET, l'Agglomération prévoit de réaliser un audit complet du parc automobile afin de définir une stratégie de renouvellement du parc et en particulier concernant les véhicules légers et d'engager une réflexion sur l'élaboration d'un plan de déplacements administration qui permettrait de mobiliser plusieurs leviers d'actions pour réduire les consommations énergétiques liées au parc automobile.

B. Intégration des pratiques éco-responsables par les services : exemple de la régie voirie

Différentes actions sont menées par le service régie voirie en matière de développement durable.

1. Maîtrise des actions de désherbage

Les équipements utilisés dans le cadre des opérations de désherbage font l'objet d'un étalonnage régulier (réglage des quantités de produit diffusé / calibrage) dans le cadre du marché de fourniture des produits phytopharmaceutiques.

La méthodologie d'action pratiquée ainsi que les types de produits utilisés permettent d'adapter le traitement au support :

- sol perméable => produit mixte : antigerminatif + curatif,
- support imperméable => produit curatif pulvérisé uniquement sur les herbes à éliminer.

Ces méthodes et moyens ont permis d'adapter et de limiter les volumes de désherbant utilisés dans le cadre des opérations annuelles de désherbage réalisées par le service régie voirie.

2. Maîtrise des épandages de sel

Lors des opérations de viabilité hivernale, la mise en œuvre de nouvelles procédures et équipements ont permis de maîtriser les volumes de sel épandus :

- l'accès à des données météo précises afin d'adapter les interventions aux types et aux quantités de précipitations prévus (préventif / curatif),
- un matériel de plus en plus adapté et performant permettant un épandage des fondants routiers régulier (asservissement à la vitesse) et adapté (possibilité de réalisation de « bouillie » (mélange de sel en grain et de saumure) ,
- un suivi de terrain indispensable lors des alertes (bulletins météo) afin d'être réactif aux évolutions des phénomènes climatiques rencontrés et à venir.

3. Retraitement des déchets

La production de déchets est une contrepartie liée à certaines activités du service régie voirie (signalisation horizontale ou verticale, désherbage, ...)

Plusieurs de nos marchés de fourniture (produits de marquage routier, produits phytopharmaceutiques) prévoient la récupération, par le fournisseur, de tout ou partie des déchets (emballages, contenants) liés à l'utilisation et à la mise en œuvre des produits fournis. Ces clauses particulières garantissent des conditions de traitement de déchets conformes à la réglementation (bordereau de suivi des déchets).

L'ensemble des éléments métalliques (fer / aluminium) non réutilisables (mobilier urbain, panneaux et supports de signalisation, ...) sont triés. Au delà de l'aspect recyclage, ce tri est également une source de recette pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Ce retraitement des déchets liés à l'activité n'est possible que par le biais de l'utilisation d'un quai de transfert au niveau du centre technique de Jarlard qui permet le tri et l'évacuation de la ferraille, des encombrants, du bois, du carton et des déchets de propreté urbaine (balayeuses + encombrants).

Conclusion

Les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre par la communauté d'agglomération et illustrés par plusieurs exemples concrets dans ce rapport, répondent à une volonté affirmée de travailler dans le sens d'une démarche dynamique de développement durable.

Celle-ci va se poursuivre lors des prochaines années.

Les années 2012 et 2013 constituent des années particulières pour l'Agglomération qui a engagé l'élaboration d'un plan de déplacement urbain (PDU) volontaire et un plan climat énergie-territorial (PCET) qui structureront une grande partie de son intervention en matière de développement durable à la fois dans l'exercice de ses compétences, sur son patrimoine et enfin sur le territoire.

Plus largement encore, la révision du projet d'agglomération constituera le cadre de référence en matière de développement durable pour la collectivité.

